

Au fil du Catenay

Bulletin municipal de Notre-Dame de l'Isle

n° 4

<http://www.notre-dame-de-lisle.fr>

Au sommaire de ce numéro :

<i>Le mot du maire</i>	p. 1-2
<i>Tous Charlie</i>	p. 2
<i>Tous pour un toit...</i>	p. 3-4
<i>Les détecteurs de fumée</i>	p. 4
<i>L'arrivée du très haut débit</i>	p. 5
<i>Le recensement</i>	p. 6
<i>Cérémonies du 11 novembre</i>	p. 7-8
<i>Au dernier conseil municipal</i>	p. 9
<i>Dans la « boîte à idées »</i>	p. 10
<i>Les médailles du travail</i>	p. 10
<i>Joies et peines 2014</i>	p. 10
<i>Annonces du comité des fêtes</i>	p. 11
<i>Location de vaisselle</i>	p. 11
<i>Le repas des anciens</i>	p. 11
<i>Les mardis récréatifs</i>	p. 11
<i>L'arbre de Noël communal</i>	p. 12
<i>La cérémonie des vœux</i>	p. 12
<i>Questionnaire de satisfaction</i>	p. 12
<i>Un salon du livre en projet</i>	p. 13
<i>Prix des villages fleuris</i>	p. 13
<i>Entretien des cours d'eau</i>	p. 13
<i>Une visite du clocher</i>	p. 14
<i>Réglementation - vie pratique</i>	p. 15
<i>Informations utiles</i>	p. 16

Chères Isoises et chers Isois,

J'ai le plaisir sincère de vous souhaiter une belle année 2015, une année d'épanouissement dans votre vie personnelle, professionnelle, associative, culturelle ou sportive. Que cela soit aussi l'occasion de vous remercier de votre engagement, à quelque niveau que ce soit, pour notre belle commune et pour ses habitants.

Le dynamisme d'une commune se mesure aussi au dynamisme de ses associations. La vie associative de notre commune se révèle d'une grande richesse par la diversité des activités proposées, que ce soit dans le domaine social, culturel ou sportif. Et on constate ce même état d'esprit de service à la population chez celles et ceux qui les font vivre.

Nous sortons d'une année particulière avec un renouvellement démocratique important dans nos communes et nos intercommunalités et c'est pour moi un grand honneur que de m'adresser à vous pour cette nouvelle année.

Nous sommes dans un contexte budgétaire contraint. Face à des situations fragilisées de plus en plus nombreuses, une complémentarité entre tous les acteurs du territoire, qu'ils soient institutionnels ou associatifs me paraît indispensable. La crise accélère la prise de conscience budgétaire des collectivités

territoriales et nous impose une gestion toujours plus rigoureuse de nos dépenses. Avec les dotations de l'état en diminution (-20 000€ en 2014), les années à venir seront difficiles financièrement pour notre collectivité. Dans ce domaine nous devons d'être exemplaires. Ainsi, en 2014, grâce aux efforts de tous, nos dépenses de fonctionnement n'ont pas augmenté. Je tenais à le souligner!

Il est de coutume à l'occasion des vœux de dresser un bref bilan des réalisations, actions et événements de l'année écoulée. Il sera forcément modeste dans la mesure où nous avons pris très récemment nos fonctions.

Plusieurs projets contribuant au mieux vivre des Isois et Isoises, à l'embellissement de notre commune et à la sauvegarde de notre patrimoine ont toutefois abouti depuis notre élection. Il s'agit notamment du bulletin municipal et du site internet, de la mise en place des rythmes scolaires avec la CCAE pour ne citer que les plus importants.

Nous avons également conduit des travaux d'entretien courants, comme la rénovation des sanitaires de l'école ou la réfection du lavoir qui n'aurait pu avoir lieu sans la participation des bénévoles que je tiens à remercier très chaleureusement.

Le mot du maire (suite)

L'année 2014 a également été riche en événements organisés ou soutenus par notre collectivité, ceux de notre comité des fêtes, toujours très actif ou encore de l'AISLC.

Vous pouvez constater que malgré des perspectives assez difficiles, notamment d'un point de vue financier, la municipalité maintient son engagement pour le développement de la commune au service de ses habitants. L'essor du secteur économique (ACO va investir pour se développer et des emplois supplémentaires seront créés), un niveau de qualité des services publics, la tranquillité publique (mise en place de la vidéo-protection), l'accès aux droits fondamentaux, le renforcement de la démocratie locale, la préservation de notre environnement figurent parmi nos priorités.

2014 aura été aussi une année de préparation de nombreux projets qui se concrétiseront en 2015,

comme le renforcement du réseau électrique rue de l'église, la mise en accessibilité des arrêts de bus, la rénovation du patrimoine communal, la création d'un salon du livre en bord de Seine et bien d'autres encore.

C'est sur ces mots qu'au nom de l'ensemble de celles et ceux qui se sont engagés à mes côtés, je veux vous présenter mes vœux de santé et de bonheur pour vous même et vos familles, avec une pensée particulière pour ceux qui souffrent et que les aléas de la vie, bien nombreux en cette période troublée, n'épargnent pas en ce début 2015.

A toutes et à tous, je vous souhaite une nouvelle fois de l'optimisme pour une belle et heureuse année 2015.

Thibaut BEAUTÉ
Votre Maire

Nous sommes tous Charlie



COMMUNIQUÉ : Attaques contre Charlie Hebdo

Tous les français, quelles que soient leurs origines, quelle que soit leur confession, se sont recueillis lors de la journée de deuil national du jeudi 8 janvier, au lendemain du terrible attentat contre la rédaction de *Charlie Hebdo* et du lâche assassinat de dix de ses journalistes ou collaborateurs ainsi que des deux policiers qui les protégeaient.

Un recueillement pour dire notre reconnaissance à ceux qui ont perdu la vie par un acte qui, au-delà du crime, est une insulte et une menace à tout ce qui fait vivre ensemble tous les Français...

Ces événements ont saisi l'ensemble des Français car le bilan s'est alourdi au soir du vendredi par une prise d'otages qui a fait quatre morts supplémentaires dans l'Hyper Cacher de Vincennes. Ils touchent, chacun le sent, une dimension fondamentale de la construction de notre Pays,

à laquelle nos concitoyens sont profondément attachés : la liberté d'expression et d'opinion, la tolérance à l'égard de l'autre dans un esprit de respect des convictions et de laïcité, la démocratie, la fraternité entre tous les Français, ces valeurs qui font la République, l'unité de notre Peuple et de notre Pays.

Plus que jamais, notre pays doit rester uni face à une telle manifestation de barbarie et les rassemblements du dimanche ont montré la détermination du peuple français pour la défense de la liberté d'expression et d'une société de liberté et de tolérance, — parce que nous partageons une ambition commune d'un vivre ensemble apaisé et respectueux des valeurs républicaines.

Tous les maires de France sont au premier rang pour témoigner de leur compassion envers les victimes et leurs familles ainsi que de leur détermination à condamner dans le calme et la dignité des actes aussi abjects.

Le Maire et le Conseil Municipal.
Thibaut BEAUTÉ

Un toit pour tous, tous pour un toit...

Comme nous vous l'indiquions dans les précédents numéros du *Catenay*, la toiture du lavoir municipal envahie par les mousses, réclamait une rénovation urgente.



C'est désormais chose faite, grâce aux efforts de la douzaine de bénévoles qui a répondu à notre appel...

Prévus au départ les 20 et 27 septembre les travaux se sont en fait tenus sur deux week-end du mois d'octobre.

Après la mise à nu du toit le vendredi 17 octobre au matin par quatre courageux, suivirent deux journées et demie de travail dans la bonne humeur.



La découpe des tuiles

Alors que la semaine avait commencé sous un ciel très pluvieux, la météo s'est mise de la partie et nous a offert un week-end radieux, les 18 et 19 octobre, à près de 24 degrés.

Dans ces conditions optimales, les opérations ont vite progressé. A l'issue du premier week-end, le toit était presque terminé : seules les tuiles faîtières restaient à poser...



La pose des tuiles et des rives maçonnées « à l'ancienne »

Celles-ci furent scellées le samedi suivant.



Restait encore à rénover le mur de planches du fond du lavoir et à assurer la conservation et l'esthétique de la charpente.



Après le remplacement de la volige abîmée, le renforcement du lattage existant et un bon nettoyage au kärcher, toute la structure en bois a reçu traitement conforme aux normes environnementales en vigueur, suivi d'une lasure de finition.

Un grand merci à tous les participants à ce premier « chantier collectif » qui, au-delà de la préservation de notre patrimoine communal, a permis à tous de renouer des contacts ou de lier connaissance...

A.F. et C.L.



Photomontage : Alain Favresse

Les détecteurs de fumée bientôt obligatoires

A compter du 8 mars 2015, tous les lieux d'habitation devront être équipés d'un détecteur de fumée. Cette obligation aura un impact sur la couverture des risques d'incendie pris en compte dans les contrats d'assurance.

Il convient donc d'anticiper cette mesure dès maintenant, notamment en consultant l'arrêté du 5 février 2013 du code de la construction, que vous pourrez trouver sur le site Legifrance (lien repris sur le site de la mairie) :

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Ce texte fixe les modalités d'installation et d'entretien des « Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée » (DAAF) dans les logements (mise en place, position, emplacement) pour assurer l'efficacité du dispositif.

A partir du mois de mars, chaque logement devra donc être muni d'au moins un détecteur et son installation devra être signalée à votre assureur au moyen d'une attestation annexée au texte réglementaire.

Attention au démarchage à domicile ! Sachez qu'il n'existe pas d'installateur diplômé, agréé ou mandaté par l'État.

Plus d'informations sur le site officiel : www.developpement-durable.com

Christophe Lacaille

Internet : le T.H.D. (Très Haut Débit) arrive...

Qu'est-ce que le THD ?

Le THD, Très Haut Débit, est une norme d'acheminement des données informatiques destinée à remplacer progressivement l'ADSL. En effet, le Haut Débit (HD) supporté notamment par l'ADSL, est de moins en moins suffisant pour répondre aux besoins des sociétés et des économies développées.

A titre de comparaison, alors que l'ADSL permet d'atteindre des flux de transmission de l'ordre de 20 Mbit/s (20 millions de caractères par seconde), le très haut débit renvoie à des flux pouvant atteindre 1Gbit/s (1 milliard de caractères par seconde), soit 500 fois plus.

Le vecteur privilégié du THD est la fibre optique, qui peut être déployée le long de réseaux souterrains ou aériens...

A quoi sert le THD ?

De nouveaux usages requièrent le Très Haut Débit, et notamment, pour ce qui concerne les particuliers, la vidéo (Télévision HD, vidéo à la demande, jeu en ligne,...) et bientôt la vidéo en relief, la réalité virtuelle, etc.

Les usages des entreprises et des établissements publics évoluent également : télétravail, croissance des données à sauvegarder en ligne (cloud computing), visioconférence, télé-surveillance, plateformes collaboratives,...

Le THD dans l'Eure

Après la mise en place d'une amorce de réseau de THD par Net27, opérationnelle depuis 2007 pour les zones d'activités et pour environ 1500 particuliers, le Syndicat Mixte Eure Numérique et ses partenaires financeront au total un projet de 133 millions d'euros, qui s'inscrit dans le cadre du SDAN 27 (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique).

Il vise à permettre l'accès au Très Haut Débit le plus rapidement et largement possible sur l'ensemble du territoire.

Les annonces des instances départementales

D'ici à 5 ans, 70% de la population (petites communes comprises) sera couverte, avec un débit pouvant atteindre 1 Gbit/s...

Cela signifie :

Un déploiement progressif du F.T.T.H. (parc de prises de fibres optiques à domicile). En 2019, 73 500 prises seront commercialisables (pour le grand public et les professionnels). Les premiers usagers en bénéficieront dès le premier semestre 2015...

Une montée en débit de l'actuel réseau WiMAX (réseau de wifi amélioré déployé sur 30 stations de base sur tout le département). Ce réseau n'est pas destiné à perdurer, mais il vient, en complément et de manière transitoire, répondre aux besoins de THD dans certaines zones, notamment celles qui, pour des raisons techniques, ne pourront pas «fibrées» dans un futur proche.

Concrètement, sans entrer dans le détail des installations du réseau, deux prises de fibre optique sont prévues par foyer. Subventionné par le Conseil Général et diverses autres instances, le coût des raccordements individuels serait limité à 50€ par foyer.

Pour ceux qui veulent en savoir (beaucoup) plus...

Se rendre à l'adresse :

<http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/Eure.pdf>

Alain Favresse

Le recensement de la population

Notre commune fait partie, cette année, de celles qui doivent être recensés par l'INSEE. La campagne de recensement se tiendra

du 15 janvier au 15 février 2015.

Pour la mener à bien, deux agents recenseurs ont été recrutés : madame Florence GUILLAUMET pour Notre-Dame de l'isle,



et Monsieur Denis Garnier pour Pressagny le Val.



Le recensement de la population apporte des indications essentielles pour l'aménagement du territoire. Il aide les décideurs institutionnels à mettre en place les équipements collectifs (écoles, hôpitaux), les moyens de transports, etc.

Les professionnels et les associations peuvent y avoir accès pour mieux connaître leurs marchés, leurs clients ou de leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi votre participation est essentielle. **La loi l'impose comme une obligation mais c'est avant tout un devoir civique.**

Les agents recenseurs se présenteront à votre domicile munis de leur carte tricolore validée par le maire. Ils vous apporteront les formulaires à remplir, et vous expliqueront toutes les démarches à effectuer pour la récupération des informations.

Merci de leur réserver le meilleur accueil.

En cas de doute ou de problème de disponibilité, n'hésitez pas prendre contact avec la mairie.

Des liens vers de nombreuses informations concernant le recensement sont disponibles sur le site Internet de la commune. Vous pouvez aussi consulter le site de l'INSEE ou du gouvernement, à l'adresse suivante :

<http://www.le-recensement-et-moi.fr>

Pascale Billard
Coordonnatrice communale du recensement

Le recensement citoyen

Les jeunes aussi doivent se faire recenser !

Tout jeune français (garçon ou fille) âgé de 16 ans doit se présenter en mairie (ou se faire représenter par l'un de ses parents) muni d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) et de son livret de famille.

Cette démarche doit être effectuée **dans un délai de trois mois suivant le jour du seizième anniversaire**, mais il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

La mairie délivre une attestation de recensement **nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire)** avant l'âge de 25 ans.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC). Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation.

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

C.L.

Les commémorations du 11 novembre

L'année 2014 marque le début des commémorations pour le centenaire de la Grande Guerre. Ces commémorations ont un caractère national et international et sont l'occasion de réaffirmer, dans les temps troublés que nous traversons, l'importance des valeurs d'humanité et de fraternité entre les peuples.

La rénovation du monument aux morts

Le conseil municipal a tenu à s'associer à l'effort national en ordonnant la rénovation du monument aux morts et des tombes adjacentes des islois tombés au champ d'honneur au cours de la Grande Guerre. Cette rénovation des monuments funéraires se poursuivra progressivement pour que tous les soldats morts pour la France au cours des autres conflits soient associés à l'hommage de la commune.

L'urgence, pour l'heure, concernait le monument aux morts, dont l'édification date des lendemains de la première guerre et qui commençait à subir les injures du temps. Les noms des combattants, en particulier n'étaient plus visibles, comme en atteste le cliché ci-dessous.



Rien d'étonnant à cela, compte-tenu de l'ancienneté du monument.

Les archives municipales font, en effet, état de délibérations concernant « l'érection d'un monument aux morts pour la patrie » (conseils des 10 juillet, 3 et 29 août 1919) qui serait « placé au cimetière » de la commune. Après une première souscription, insuffisante, c'est au prix d'un « impôt extraordinaire »

« compris au rôle de 1920 » que les islois ont pu rendre hommage à leurs disparus.



La cérémonie du souvenir

Comme de coutume, la commémoration a débuté par un rassemblement en mairie suivi d'une marche, rue de l'Eglise, vers le cimetière, ouverte par les représentants du conseil municipal et des anciens combattants. Les enfants de l'école ont été associés cette année à la cérémonie. Ils ont appris les paroles de la Marseillaise avec leurs enseignantes et l'ont chantée sous la direction de Pascale Billard.

A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur a été servi dans les jardins de la mairie.

Lettres de Poilus

Lors de la cérémonie, quelques lettres de soldats ont été lues. Elles portent témoignage de leur courage mais aussi des conditions effroyables qui étaient les leurs au front et du sort injuste qui leur a parfois été réservé. Ces lettres, dont vous trouverez ci-après deux extraits, sont tirées, respectivement, du recueil *Paroles de poilus, lettres et carnets du front 1914-1918*, dirigé par Jean-Pierre Guéno, Libro, 2003 et d'un ouvrage qui nous a été communiqué par M. Jean-Paul Lefebvre-Filleau, historien, colonel (e.r.) de Gendarmerie : *La dernière lettre écrite par des soldats tombés au champ d'honneur, 1914-1918, lettres rassemblées sous l'égide de Monsieur le maréchal Ferdinand Foch, généralissime des forces alliées*, éd. 1923, reprise par les éd. Glyphe, Paris.

Les commémorations du 11 novembre

Dans sa lettre du 4 décembre 1914, Henry Floch décrit à sa « bien chère Lucie », les circonstances qui l'ont conduit à être mis en accusation et condamné à mort avec six autres de ses camarades :

Le 27 novembre, vers 5 heures du soir, après un violent bombardement de deux heures, dans une tranchée de première ligne, alors que nous finissions la soupe, des Allemands se sont amenés dans la tranchée, m'ont fait prisonnier avec deux autres camarades. J'ai profité d'un moment de bousculade pour m'échapper des mains des Allemands. J'ai suivi mes camarades, et ensuite, j'ai été accusé d'abandon de poste en présence de l'ennemi.

Un peu plus loin, il explique :

Je ne suis pas plus coupable que les autres, mais il faut un exemple. [...] Je meurs innocent du crime d'abandon de poste qui m'est reproché. Si au lieu de m'échapper des Allemands, j'étais resté prisonnier, j'aurais encore la vie sauve.

Mais cette prise de conscience, n'appelle aucune colère ; plutôt une résignation teintée d'amertume :

Quand cette lettre te parviendra, je serai mort fusillé. [...] C'est la fatalité.

Dans cette lettre écrite par le lieutenant Eugène Aubert, 3^e régiment du génie, le 26 octobre 1918, c'est davantage l'activité du combattant qui est mise en avant :

Je suis content ce matin, mais bien fatigué par une reconnaissance qui m'a tenu toute la nuit jusqu'à 5 heures du matin, puis de 5 à 7 heures pour établir mes plans et comptes-rendus.

Enfin, j'ai passé une bonne nuit, je dis bien une bonne, car je suis heureux, j'ai rampé dans la boue, dans les orties, je me suis égratigné aux fils de fer, mais j'ai pu faire une bonne observation de laquelle va s'ensuivre un bon travail, je l'espère.

Le sentiment du devoir accompli semble écarter toute menace :

Ne vous en faites pas, tout va pour le mieux puisque la nuit d'hier était pour moi la seule qui portait des risques. Nous allons inscrire une autre victoire au tableau.

Vive la France ! Santé parfaite.

Le danger reste pourtant bien réel, jusqu'aux derniers moments du conflit. Le lieutenant Aubert sera tué lors d'une ultime attaque, à Hannapes, sur le canal de la Sambre à l'Oise, le 31 octobre 1918, quelques jours avant l'Armistice...

Une exposition en mairie

La bibliothèque municipale, sous l'égide de Mme Drouault, a organisé une exposition-hommage aux combattants de la Grande Guerre dans le hall de la mairie.

Celle-ci présentait, une sélection de livres consacrés au premier conflit mondial, à destination des lecteurs de tous âges.



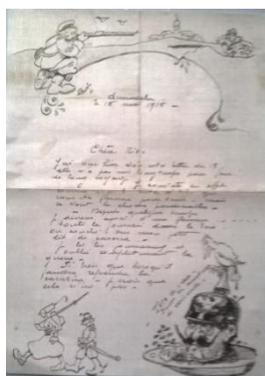
Une autre table était réservée aux reproductions de divers documents témoignant de l'ordinaire des soldats et de leur talent épistolaire.



Fac simile de journaux, cartes postales, documents administratifs, comme cette *fiche d'habillement* délivrée par la « Direction de l'Arrière »...



ou encore ces lettres de poilus illustrée pour l'une de caricatures (dimanche 16 mai 1915)



C.L.

et pour l'autre de fines aquarelles (lundi 4 octobre 1915).



Conseil municipal du lundi 24 Novembre 2014

Dans un souci de transparence, nous publierons dans le Catenay les grandes lignes des délibérations municipales. Les comptes rendus intégraux restent accessibles à tous par voie d'affichage (panneau situé près de la mairie) ou téléchargeables sur le site internet de la commune.

Conseil municipal du Lundi 24 Novembre 2014

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DERNIER CONSEIL.

2/ TAXE D'AMENAGEMENT :

Le taux de la taxe d'aménagement (la part communale) a été fixé à 5% avec effet au 1^{er} janvier 2015. Cette taxe porte uniquement sur les constructions neuves et ne concerne pas les abris de jardin soumis à déclaration préalable, déjà exonérés par la délibération du 28 avril 2014 (n°19/2014).

3/ DROIT DES SOLS :

L'actuel Plan d'Occupation des Sols sera caduc au 31 décembre 2015. Par conséquent, la commune devra faire établir un Plan Local d'Urbanisme. Le conseil municipal sera donc amené à en débattre au cours du premier trimestre 2015.

La CCAE propose de mettre en place un service commun d'instruction des dossiers d'urbanisme en partenariat avec d'autres communautés de communes afin de mutualiser les coûts. La facturation se fera à l'acte, entre 157 et 257 euros, en fonction du nombre de dossiers. Cette nouvelle charge sera compensée par l'augmentation de la taxe d'aménagement. Une convention d'une durée minimale de 5 ans serait signée avec la CCAE avec effet au 1^{er} juillet 2015. Cela permet de déléguer à la communauté de communes tout un travail d'instruction de dossiers assez lourd et qui engage la responsabilité du maire. Il est rappelé que, *in fine*, c'est toujours lui qui signe et que la décision finale lui revient. La proposition est donc adoptée.

4/ ACCESSIBILITE DU POINT D'ARRET DE BUS SUR LA ROUTE DE VERNON - RD 313 :

La municipalité souhaite améliorer l'utilisation des transports collectifs en les rendant accessibles au plus grand nombre. C'est pourquoi, elle prévoit d'aménager le point d'arrêt du bus de la ligne régulière de transport du Conseil Général sur la Route de Vernon (RD 313). Dans le cadre des nouvelles dispositions législatives sur le handicap, les subventions du Conseil Général sont actuellement de 80% pour ce type d'aménagement. L'estimation des travaux s'élève à 31 000 euros H.T., hors subventions, soit un coût résiduel pour la commune estimé à 6 200 euros. Un bureau d'études devra être choisi pour la maîtrise d'œuvre.

5/ INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET A VERSER A LA TRESORIERE :

Comme le prévoit la loi, le versement de l'indemnité annuelle de Conseil et de Confection de Budget à été accordé à Mme la Trésorière Principale des Andelys.

6/ FOND DE PEREQUATION INTERCOMMUNALE ET COMMUNALE (FPIC) :

La CCAE demande aux communes, un effort financier exceptionnel en raison de charges nouvelles, dues notamment à la mise en place des rythmes scolaires. Cette année, les communes sont amenées à reverser à la CCAE 20% de la dotation de l'Etat au titre du FPIC. La commune a perçu de l'Etat 7 367 euros en 2014 (4 783 euros en 2013) et reversera donc 1 473 euros à la CCAE. A noter que suite à ce reversement, la dotation restante sera tout de même en augmentation de plus de 1000€ par rapport à l'an dernier.

7/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE : rachat de la commune au SIVOS du vidéo projecteur acheté, suite à la réparation de l'ancien matériel.

8/ DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET :

Notre participation au SIVOS des Iles de la Seine étant supérieure aux chiffres annoncés pour préparer le Budget Primitif 2014, il est proposé d'affecter 2000 euros supplémentaires à ce Budget au titre de l'article 6554.

9/ RAPPORTS DES COMMISSIONS

CCAÉ : Rapport de M.MAILLARD. Il est à craindre une hausse de la redevance SPANC sur la facture d'eau : actuellement fixée à 27 euros, elle pourrait augmenter de 1 à 5 euros. Les élus de Notre-Dame de l'Isle seront vigilants sur la justification de cette augmentation.

SIGES : Syndicat Intercommunal de Gestion et de Constructions des Equipements Sportifs de Vernon soit la gestion des gymnases des collèges CESAR LEMAITRE, ARIANE et GASNY : Compte rendu de Mme BILLARD. L'intérêt d'adhérer à ce syndicat pour les élèves de notre commune pose toujours question et l'option de se retirer de ce syndicat est toujours d'actualité.

SYGOM : M. le Maire demandera à nouveau un devis pour la collecte des encombrants ; — le précédent conseil avait refusé le devis présenté.

SIEGE : Les travaux prioritaires relatifs aux chutes de tension rue de l'Eglise sont d'actualité et sont programmés pour le début du 1^{er} semestre 2015. En revanche, le SIEGE n'a pas retenu pour 2015 les travaux d'enfouissement des réseaux (2^{ème} tranche - RD8) rue MAUGER.

Dans le cadre des enfouissements de réseaux, dorénavant le SIEGE prendra en charge 30 m d'enfouissement à 100 % pour les riverains en terrain privé, à partir du point d'alimentation.

COMMISSIONS COMMUNALES : Un point de l'activité des différentes commissions est réalisé par les adjoints en charge de leurs délégations.

10/ AFFAIRES DIVERSES : Fleurissement, cérémonie du 11 novembre, Noël de la commune, repas des anciens, vœux de la Municipalité (voir les différents articles du Catenay).

Recensement de la population. Mme Pascale Billard, maire adjoint, a été nommée agent coordonnateur pour l'INSEE.

Réponses à la rubrique « boîte à idées »

Plusieurs suggestions et questions sont arrivées sur la boîte mail de la mairie. Toutes ont été examinées avec la plus grande attention. Les réponses seront publiées au jour le jour sur le site Internet de la commune et dans chacun des numéros « papier » du journal municipal.

Voici les premiers sujets traités :

Ramassage des encombrants : une demande de devis a été effectuée auprès du SYGOM et est en attente de réponse.

Boîte à lettres de la poste. La boîte aux lettres située au 1, rue de l'église a été condamnée depuis plusieurs mois. Une demande de remplacement a été faite auprès de la poste d'Aubevoye et a été

relayée par celle-ci auprès des autorités compétentes. À ce jour, aucun fonds n'a été débloqué pour accéder au remplacement de cette boîte. La future boîte à lettres pourrait se trouver devant la mairie, afin d'améliorer l'accessibilité des usagers.

Panneaux d'affichage. Proposition a été faite par les lecteurs de réinstaller les anciens panneaux d'information municipale. Plusieurs pistes sont à l'étude pour répondre favorablement à cette demande.

Continuez à nous adresser vos remarques qui nous aident à améliorer le quotidien de nos concitoyens.

P. B.

Cérémonie de remise des médailles du travail



Vendredi 24 octobre 2014, M. le maire a honoré, lors d'une courte cérémonie en mairie, les Isois récipiendaires de la médaille du travail. Etaient présents :

Mme Christine Delaunay, médaille vermeil
M. Patrick Guillemard, médaille grand or
M. Daniel Baranovska, médaille grand or

Joies et peines 2014

Ont vu le jour :

- Le 15 janvier : Maël DEVAUCHELLE
- Le 26 janvier : Chloé DUPONT
- Le 18 juillet : Tewis RENARD
- Le 12 août : Léna GUILLORIT

Se sont mariés :

- Le 12 juillet :
M. Guillaume TAKAÏCHVILI et
Melle Georgina MAC DONNELL

Nous ont quittés :

- Le 29 août : M. Patrick GOUJON
- Le 29 novembre : Mme Catherine MALOBERTI
- Le 1^{er} décembre : M. Florian MACÉ

Pour les annonces légales et la rubrique « Informations utiles », merci de prendre contact avec la mairie.

Programme du comité des fêtes

Le comité des fêtes de Notre-Dame de l'Isle vous présente son programme de festivités pour le début 2015 :

Le samedi 24 janvier 2015, à partir de 20h00

soirée choucroute

animée par un orchestre

Le dimanche 15 février 2015, à partir de 14h30

thé dansant

avec l'orchestre de Sylvie Méheust

Ces manifestations se tiendront à la salle du Clos Galy, à Pressagny-le-val



Tarifs et réservations auprès de :

Mme Denise Regnault : 02.32.52.63.60

Mme Marguerite Potin : 02.32.52.62.89

Salle du clos Galy : location de la vaisselle

Pour vos festivités et repas familiaux, le comité des fêtes met à votre disposition un service de location de vaisselle.

Tarifs : 50 euros par placard (pour 50 personnes), jusqu'à 100 personnes.

Pour toute location, un chèque de caution de 200 euros vous sera de-

mandé.

Les placards de vaisselle sont disponibles à la salle du clos Galy et peuvent être loués en mairie lors de la location de la salle.

Toute demande de location de vaisselle hors de la location de la salle des fêtes est à formuler auprès de Mme Marguerite Potin au 02.32.52.62.89.

Repas des anciens

Cette année, la municipalité accueillera ses anciens le 8 mars 2015. Le repas proposé par un

traiteur sera servi à la salle du Clos Galy et sera accompagné d'une animation.

Les mardis récréatifs

Vous avez du temps libre, vous désirez échanger avec des voisins, vous voulez vous « décrocher » de la télévision quand il fait mauvais, ce club est fait pour vous...

« Plus on est de fous plus on rit » ...

Vous serez accueillis à bras ouverts par les membres actuels pour jouer aux cartes, au scrabble, aux dominos, au rummikub... Il y en a pour tous les goûts...

N'hésitez pas à aller les retrouver

salle du clos Galy,
le mardi de 14h00 à 16h30,
tous les 15 jours.

Le prochain rendez-vous sera le mardi 3 février...

Pour tout renseignement adressez-vous à :
M. Yves Druet.
Tel : 02 32 52 36 61

L'arbre de Noël de la commune

Le 7 décembre, les enfants de Notre-Dame de L'Isle, nés entre 2003 et 2014, se sont rassemblés à la salle des fêtes.



Ils ont été très attentifs au spectacle « Tic Toc le petit phoque » présenté par l'association « Marionnettes quatre-saisons ».

À la fin du spectacle, le Père Noël a fait son apparition et a distribué à chacun un cadeau offert par la commune et un paquet de friandises offerts par le comité des fêtes. Il fut remercié par de nombreux bisous et câlins! L'après-midi s'est clôturé par un goûter qui a réuni petits et grands.



Les cadeaux des enfants absents ont été apportés en mairie où ils attendent leurs destinataires.
P.B.

Vœux de la commune

M. le Maire et le Conseil municipal ont présenté leurs vœux à la commune le Samedi 3 janvier 2015 à la salle du Clos Galy.



Vous avez été près d'une centaine, à cette occasion, à partager un verre de cidre et la

traditionnelle galette des rois.

Le conseil municipal s'associe pleinement aux vœux exprimés par notre maire Thibaut Beauté et espère que 2015 sera une année de projets et de réussite pour la commune et pour chacun d'entre vous.

Questionnaire de satisfaction

Afin de mieux répondre à l'attente de nos lecteurs nous souhaiterions procéder à un rapide sondage.

- 1) Etes-vous globalement satisfaits de votre bulletin municipal ?
- 2) Quelles sont les rubriques que vous lisez en priorité ?
- 3) Quels thèmes, pour l'instant absents du bulletin municipal, aimeriez-vous voir traiter dans votre *Catenay* ?
- 4) Seriez-vous favorable à des débats ou à un espace de « libre opinion », que vous pourriez alimenter par vos réactions personnelles ?
- 5) Quelles améliorations pourriez-vous nous suggérer ?

De la même manière, votre opinion sur le site nous intéresse :

- 1) Etes-vous globalement satisfaits de votre site municipal ?
- 2) Quelles sont les rubriques que vous consultez en priorité ?
- 3) Quels thèmes, pour l'instant absents du site municipal, souhaiteriez-vous y voir figurer ?
- 4) Quelles améliorations pourriez-vous nous suggérer ?

Réponses à l'adresse mail de la mairie ou sur le site internet.

Pour le comité éditorial,
Christian-Marie Monnot

Un salon du livre en projet : Notre-Dame de Lire

Dans son désir de faire entrer la culture sous toutes ses formes dans notre village et de le faire connaître dans la région, l'association AISLC, largement soutenue par la municipalité, souhaite organiser, le 28 juin prochain, un salon du livre sur l'esplanade des berges de la Seine. C'est une opération de grande envergure, nécessitant une organisation lourde, tant au niveau logistique que

financier.

Si le projet est déjà bien avancé, des aides matérielles promises, il nous faut encore trouver des fonds (mécénat et subventions) pour mener à bien cette entreprise. Aussi, n'hésitez pas à nous faire part de vos idées pour la faire aboutir.

Pascale Billard

Concours des villages fleuris

Suite à la visite du Jury départemental des villes et villages fleuris le 24 juin dernier, notre village a obtenu le « prix de l'encouragement » d'une valeur de 300 euros.



Ce prix récompense les efforts produits par la municipalité, mais aussi par les particuliers, pour le fleurissement de la commune.

Merci donc à tous ceux qui ont participé à l'embellissement de notre commune !

et rendez-vous cette année pour faire encore mieux !



Des bénévoles souhaitent créer une association pour le fleurissement de Notre-Dame de l'Isle. Pour toute information, s'adresser directement en mairie, par mail ou via le site internet.

Gestion des rivières et cours d'eau

Soucieux de la sauvegarde des cours d'eaux et des milieux humides, le Conseil général de l'Eure a édité un guide destiné aux propriétaires pour les aider à mieux gérer les berges et à préserver la biodiversité.

Ce document fonctionnel aborde les droits et les devoirs des riverains des cours d'eau, suggère des bonnes pratiques et donne aussi d'intéressantes informations sur les rivières et leurs usages.

Ce guide sera distribué en priorité aux riverains du Catenay, mais restera consultable en mairie.



Une version numérique est également disponible en téléchargement. On la trouvera sur le site du Conseil Général :

<http://www.eure-en-ligne.fr>

(Rubrique « publications, « nature / environnement ») ou

sur le site de la commune : <http://notre-dame-de-lisle.fr>

Visite du Groupe Mammalogique de Normandie

Le 13 septembre dernier nous avons eu le plaisir de recevoir la visite sur notre commune du Groupe Mammalogique Normand sous la conduite de Vincent Poirier et de cinq bénévoles. (www.gmn.asso.fr)

Fondée en 1978, cette association naturaliste d'étude et de protection des mammifères a pour objectif d'effectuer un inventaire global de la faune mammalogique normande et d'en suivre l'évolution. Les résultats du précédent inventaire ont été publiés en 2004 dans un livre « Les Mammifères sauvages de Normandie - Statut et Répartition » dont Vincent Poirier a aimablement offert un exemplaire à la commune et que les Islois, intéressés par le sujet, pourront emprunter à la bibliothèque.

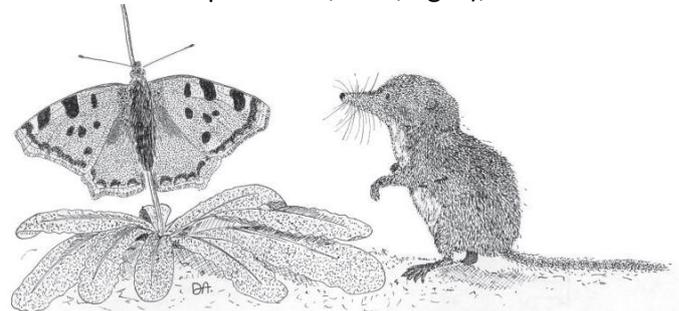
La visite de Vincent Poirier et de son équipe s'est concentrée sur l'église, plus particulièrement le clocher, leur champ d'investigation concernant ce jour-là les micromammifères. Ils ont pu y relever des pelotes de chouette effraie et des restes de repas de fouine (coquilles d'œuf, plumés de merle, cadavre séché de hérisson). En effet, certains mammifères sont rarement visibles et identifiables directement en raison de leur taille réduite et de leur vie en majeure partie crépusculaire et nocturne.



Chouette effraie, photo Peter G. Trimming

De ce fait, les données doivent être acquises en très grande majorité par l'analyse des pelotes de rejection des rapaces nocturnes. Ces pelotes renfermant les restes osseux bien conservés de leur proie, leur identification est ensuite basée sur des caractéristiques morphologiques et dentaires.

Les résultats des analyses ont montré, pour les mammifères « insectivores », la présence de musaraigne pygmée (le plus petit mammifère : de 40 à 60 mm tête + corps et de 2,5 à 7,5 gr !), de musarai-



Source : www.gmn.asso.fr,
fiche « Musaraigne pygmée »

gne musette (espèce protégée par la loi française), et pour les mammifères « rongeurs » de campagnol roussâtre, campagnol des champs, campagnol agreste, de mulot sylvestre ...

Pour finir, voici un extrait du mail de remerciement adressé par Vincent Poirier : « Au nom du GMM, je félicite la commune de maintenir ouvert (non grillagé) le clocher de l'église. Cela permet à la chouette effraie (oiseau en déclin) de trouver un lieu de repos voire de nidification. Cela peut permettre aussi aux chauves-souris de venir s'installer également. La présence de la fouine ne doit pas inquiéter outre mesure vos concitoyens (il faut néanmoins fermer correctement son poulailler) car c'est un prédateur naturel des rats surmulots et des pigeons bisets qui peuvent pulluler parfois dans les clochers ». Ainsi la fouine concourt-elle indirectement à la protection de la toiture de l'église.... !

Catherine Lasserre de La Brosse

Vie pratique - Réglementation

Vous envisagez de rénover votre maison ? Construire ? Changer votre chaudière ? Investir dans les énergies renouvelables ? Ou simplement faire des économies grâce à des gestes économes ?

Vous hésitez sur le choix d'un prestataire ? d'une étude ? d'une solution ?

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Eure (ALEC 27), association loi 1901, soutenue par la Région Haute-Normandie, le département de l'Eure et l'Agence De l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) vous conseille et vous accompagne dans vos tous projets.

Contactez Loïc Gaudoin, conseiller Info-énergie au 02.32.59.25.70

ou rendez vous dans votre agence locale :

20, rue du Maréchal Foch

27400 Louviers

Email : eie@alec27.fr / Site : www.alec27.fr



Usage des appareils bruyants

L'usage des outils et appareils bruyants (tronçonneuses, tondeuses à gazon, etc.) est réglementé par arrêté préfectoral.

Voici les plages horaires où leur utilisation est autorisée :

- Les jours ouvrables de 8h 30 à 19h 30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Feux de jardin

Les feux de jardin sont réglementés par arrêté préfectoral.

Ceux-ci sont autorisés du 15 octobre au 15 mars uniquement.

Il convient, naturellement, de prendre les précautions nécessaires pour ne pas gêner le voisinage et éviter les risques d'incendie (attention, en particulier, au vent).

Elagage et entretien des cours d'eau

La réglementation impose aux propriétaires d'arbres débordant sur la voie publique de les élaguer régulièrement afin qu'ils n'entravent pas la circulation des piétons ou des véhicules.

De même, les branches ne doivent pas entrer en contact avec les lignes électriques ou du réseau téléphonique.

Il appartient aux riverains d'entretenir le lit du Catenay pour permettre son flux normal. La préservation de la qualité des eaux est de la responsabilité de chacun.

DÉCHÈTERIE D'AUBEVOYE

Attention ! passage à l'horaire d'hiver depuis le 1^{er} octobre.



DÉCHÈTERIE
D'AUBEVOYE

3, rue de l'étang :

02.32.53.26.35

Horaires d'ouverture :

du lundi au samedi

HIVER (du 1^{er} oct. au 31 mars)

08h30-11h45 — 14h00-16h45

ÉTÉ (du 1^{er} avril ou 30 sept.)

08h30-11h45 — 14h00-17h45

Informations utiles

MAIRIE	Sous-préfecture des Andelys 10, rue de la Sous-préfecture 27705 Les Andelys Tél. : 02.32.54.74.87	ARTISANS	Gîte Charmoye , Gîte de France n° 919 Tél. : 02.32.39.53.38 (centrale de réservation)
35, rue de l'église 27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Tél. : 02.32.52.60.90 Courriel : mairie@notre-dame-de-lisle.fr Horaires d'ouverture au public : Mercredi : 10 h 30 – 12 h Vendredi : 17 h 30 – 20 h	Assistants maternelles	AC Couverture Zinguerie 3, rue Henri Delavigne Mobile : 06.47.39.22.59	SANTE / BIEN ÊTRE
ECOLES	Fortier Maryse 6, rue du Moulin Tél. : 02.32.52.05.75	A2CM Masset 8, rue Georges Mauger Tél. : 02.32.53.45 52	Infirmières D.E. Sylvie Goulay & Nicole Saunier Tél.: 02 32 52 58 72 Cabinet : 81, Grande rue, 27940 PORT-MORT. Sur rendez-vous
Ecole de Notre-Dame de l'Isle 12, rue du Clos Galy, 27940 Notre-Dame-de-l'Isle Tél. : 02.32.52.28.22.	Regnault Denise 8, rue de la Ceriseraie Tél. : 02.32.52.63.60	Cellier Laurence La Fée Hironnelle Accessoire de mode faits main Mobile : 06.24.45.92.07 laurence@lafeehironnelle.fr	Guillemard Agnès Sophro-relaxologue Professeur de Yoga Mobile : 06.77.64.75.85
Ecole de Pressagny-l'Orgueilleux 11 rue aux Huards 27510 Pressagny-l'Orgueilleux Tél. : 02.32.21.67.10	Turgis Isabelle 8, rue Lucien Lefrançois Tél. : 02.32.77.40.15	ASSOCIATIONS	SERVICES D'URGENCE
	Comité des fêtes de Notre-Dame de L'Isle Président : Luc Potin Mobile : 06.63.62.48.92.	CREADESIGN27 - Agencement (Menuiserie, Parquet, Isolation) Nicolas Desaleux 21 rue de l'Eglise Mobile : 06.14.40.31.54 Creadesign27@hotmail.fr	Pompiers : 18 Samu : 15 SOS Médecins 02.32.33.32.32 Hôpital Vernon : 02.32.71.66.00 Gendarmerie : 17 ↳ Les Andelys : 02.32.54.03.17. Eau (Sogea) : 02.32.38.14.57 (24h/24) EDF : 0810 33 30 27
Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.) 13, rue Lavoisier BP 253 27702 LES ANDELYS Cedex Tél. : 02.32.71.25.20. Fax : 02.32.51.43.57 courriel : contact@cc-andelys.fr Internet : www.cc-andelys.fr Horaires d'ouverture : lundi - mardi - mercredi : 8h45-12h30 ; 13h45-17h30 jeudi : 8h45-12h30 ; 13h45-18h30 vendredi : 8h45-12h30 ; 13h45-16h30	Accordéon Club de Normandie Sylvie Méheust 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.87.78.50.45	Di Giulian Eric maçon, 19, rue d'Hennezis. Tel : 02.32.52.27.61	SOS Essaim d'abeilles M. Doré 49 bis, rue de l'église Tél. : 02.32.52.04.44 Mobile : 06.20.71.39.69.
	AISLC (Association Isoise Sports Loisirs Culture) Président : Denis Garnier 14, rue Emile Breton Tél. : 02.32.52.57.67	Gaoudi Peintre 8, route de Mézières Pressagny le val Mobile : 06.09.91.58.09	SOS Essaim de guêpes M .Fouquet Mobile : 06.43.27.87.61
Conseil général de l'Eure Boulevard Georges Chauvin, 27000 EVREUX Tél. : 02.32.31.50.50. Fax : 02.32.33.68.00. www.eure-en-ligne.fr/cg27 Président. Jean-Louis DESTANS	Club sportif et d'éducation canine de Notre-Dame de L'Isle Clos Bonvalet, chemin de la Ceriseraie. Tél. : 02.35.34.77.68. Mobile : 06.85.26.95.53.	Lorailier Bernard Plaquiste 10, rue de la Ceriseraie Mobile : 06.14.80.70.94 Tél. : 02.32.77.49.20 Fax : 02.32.52.47.60	MENTIONS LEGALES
SERVICES DE L'ETAT	Amicale Canine de Pressagny rue des Prés Tél. : 06.20.13.86.68	Méheust Reynald Travaux publics 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.82.45.95.94	Périodique communal de Notre-Dame de l'Isle (27-Eure) Directeur de Publication : Thibaut Beauté Pdt du comité de rédaction : Christophe Lacaille Membres : Muriel Baumgartner ; Alain Favresse ; Catherine de La Brosse ; Christian-Marie Monnot. Ont aussi participé à ce numéro : Thibaut Beauté, Roselyne Lardy, Thierry Lepré, Maquette : Christophe Lacaille ; Alain Favresse Tirage ~ 330 exemplaires Imprimeur : Décopub, St Marcel.
Préfecture de l'Eure : Boulevard Georges-Chauvin 27022 Evreux Tél. : 02.32.78.27.27.	INDUSTRIE	Pertoldi Karine Graphiste freelance 18, rue de Mézières Tél. : 02.32.53.20.22 Mobile : 06.16.81.34.73.	
	Aco Produits Polymères SA Le quai à bois Tél. : 02.32.51.30.55.	Skaziak Eric , parcs et jardins 9, rue Emile Breton Tél. : 02.32.52.63.09.	
	GSM Granulats Route des Andelys Tel : 02.32.52.61.90 Fax : 02.32.77.45.97	GITES RURAUX	
		Pesolya Mme Jourdan 1, rue Lucien Lefrançois Tél. : 09.64.45.63.65	
		Au champ du renard 14, rue de Mézières (Résa en ligne sur Giverny.org)	

